

**Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse**

3, avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000

01008 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Tél. : 04 74 24 75 15

Fax : 04 74 24 75

Bourg-en-Bresse,
Le mardi 5 décembre 2017

Affaire suivie par : Maxime PITTO

Service des Assemblées

04 74 50 63 48

**A Mesdames et Messieurs
les Membres du Bureau**

Objet : Convocation du Bureau

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à une réunion du **Bureau** qui aura lieu le :

lundi 11 décembre 2017 à 15h30

à

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour et le rapport.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Amicalement



Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes



Bureau du lundi 11 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DE GESTION* :

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur

1 - Acquisition et rétrocession d'un foncier à l'entreprise MARIE sur la commune de Viriat

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

2 - Réhabilitation d'assainissement non collectif- Subvention aux particuliers

Sport, Loisirs et Culture

3 - Demande de subvention de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2018

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

4 - Travaux d'impression des flyers, plaquettes et autres supports de communication

Transports et Mobilités

5 - Suite à donner à l'accord cadre relatif à l'exécution d'une ligne régulière de transport de voyageurs

Habitat, Insertion, Politique de la Ville

6 - Signature du Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Tour de table des membres de l'exécutif
- Modification du projet de gendarmerie à Jayat - avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et surcoût des travaux
- Réflexion sur les attributions de compensation négatives

** Vous êtes destinataires des rapports. Les décisions de gestion seront présentées et mises en discussions sans être lues.*